

Rejoindre l'UMIH66, votre fédération professionnelle, c'est :

Être informé et conseillé dans la gestion de votre établissement : Domaines juridiques & réglementaires, affaires sociales, formation, fiscalité, contentieux. Des experts vous accompagnent.

Obtenir l'ensemble des affichages et registres obligatoires : Plaques de licences III, IV, Restaurant, Convention Collective, Guide hygiène & bonnes pratiques du restaurateur, Document d'évaluation des risques professionnels, Support Allergènes, Protection des mineurs, Interdiction de fumer, Plan de Maitrise Sanitaire, Affichages selon le Code du Travail, Relevé des horaires hebdomadaires, les modèles de contrats de travail, Affichage des tarifs extérieur bar, l'Arrêté Préfectoral 66, Carnet Sanitaire, etc...

Bénéficiaire d'avantages financiers importants :
Jusqu'à 28 % de remise sur la SACEM, 5 % de remise sur la SPRE,
Mais aussi des offres et des avantages spécialement négociés grâce à nos partenaires sur vos prélèvements bactériologiques, (Eurofins Lanagram), commissions pour le titre restaurant mais aussi sur votre assurance avec Groupama et Générali (Agent M Siré).
En savoir + sur les avantages partenaires : connectez-vous sur www.umih66.com
UMIH PASS : la centrale d'achat de biens et services personnels (voyages, bons d'achat...) et professionnels.

Être représenté et défendu :
Sur le plan Local (Commission terrasse, Prud'hommes, Commission Accessibilité, Commission des Impôts, Préfecture, Mairies, OPCI, ...) et sur le plan national et européen (AKTO FAFIH, HOTREC, Pouvoirs Publics, Ministères ...)

Être informé de l'actualité professionnelle :
Newsletter, circulaires, www.umih66.com, Magazine NOUS CHR

Bénéficiez du Réseau de professionnels :
Banque de Licences, CVthèque, transactions de fonds de commerce, petites annonces.

Participer à la défense des intérêts de nos professions :
Prendre part à la vie syndicale, participer aux Forums & Salons etc...

Obtenir des offres de formations adaptées :
UMIH Formation est le Centre de formation national spécialement dédié aux CHR

Vous exploitez un restaurant, un hôtel, un bar, un établissement de nuit, un club de plage, un traiteur organisateur de réception.



Union des Métiers & des Industries de l'Hôtellerie des Pyrénées Orientales
17 bis rue Camille Pelletan, 66000 Perpignan | Tél : 04.68.35.50.03
Horaires : du lundi au vendredi – 09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
contact@umih66.com www.umih66.com



Barème 2021

TVA non applicable, art 261-4-9° du CGI

	0/*	**	***		****		*****
	-	-	- 20 chambres	+ 20 chambres	- 20 chambres	+ 20 chambres	-
HOTEL	227 €	288 €	425 €	510 €	470 €	607 €	618 €
HOTEL RESTAURANT	242 €	350 €	458 €	561 €	488 €	612 €	618 €

	- de 4 salariés	+ de 4 salariés
BAR	200 €	250 €
RESTAURANT TRAITEUR ORG. DE RECEPTION	225 €	295 €
CLUB DE PLAGE	240 €	
DISCOTHEQUE	Nous contacter	Nous contacter

La cotisation est déductible de votre chiffre d'affaires (charges diverses de gestion selon l'art. 39 du CGI).

Je calcule ma cotisation

Montant de la cotisation correspondant à mon activité principale : _____ €

Voir barème ci-dessus

J'exploite un établissement saisonnier, je bénéficie de - 20 % : _____ €

Ouverture inférieure à 6 mois / La remise ne s'applique pas aux clubs de plage.

Ma cotisation annuelle s'élève à : _____ €



FORMULAIRE D'ADHESION

Valable 12 mois

Enseigne Commerciale : _____

Société : _____

Nom & Prénom de l'exploitant : _____

Adresse de l'établissement : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Mail : _____ @ _____

Votre SIRET : _____

Votre Code NAF : _____

Catégorie de Licence :

Licence Restaurant Licence III Licence IV

Nombre de salariés : _____

Établissement saisonnier : Oui - Période d'ouverture : _____

Non

Votre règlement :

NOUVEAU = PAR PRELEVEMENT : mensuel ou annuel (entourez votre choix)

Nous transmettre votre RIB.

PAR CHEQUE : ci joint.

PAR VIREMENT : IBAN : FR76 1660 7000 0000 0192 4660 386 / BIC : CCBPFRPPPPG

Date :

Votre signature :